

EDITO

LA PÉTITION LANCÉE PAR L'INTERSYNDICALE A RENCONTRÉ UN SUCCÈS MASSIF

Vous êtes 4327 à l'avoir signée.

L'intersyndicale l'a remise le 8 avril à **Guillaume BORIE, qui a reconnu le caractère massif du soutien des salariés** à la pétition.

Malgré ce constat, il a néanmoins réaffirmé qu'il considèrerait les propositions formulées lors de la négociation tout à fait équilibrées et parmi les meilleures sur le marché dans le secteur de l'assurance.

L'intersyndicale n'a pu qu'exprimer son désaccord sur ces deux points, considérant que les propositions n'étaient ni équilibrées (aggravation dans la disparité de traitement des salariés, des actionnaires et des dirigeants), ni les meilleures sur le marché (**Allianz** : AG pour tous de 0,8% à 1,7% / AI de 1,3% - **Abeille** : AG pour tous de 0,8% à 1,8% / AI de 0,6% - **MACIF** : AG pour tous de 1,3% / AI de 1% - **Groupama** : AG pour tous de 1 % / AI de 1,5 %).

Par ailleurs, l'intersyndicale a rappelé qu'au-delà de l'enveloppe globale impartie, **le principal point de désaccord réside dans la répartition entre enveloppes d'augmentations individuelles et d'augmentations générales.** Au sortir d'une période de forte inflation, le maintien et la reconstitution du pouvoir d'achat de tous les salariés (y compris classes 6 et 7) doivent s'imposer.

Guillaume Borie a précisé qu'il apporterait les réponses de la Direction d'AXA France lors du CSE Central des 13 et 14 mai, soit après l'Assemblée Générale des actionnaires (du 24 avril 2025).

L'intersyndicale s'est rendue aux portes de la salle Pleyel pour faire connaître ses revendications et sa détermination aux actionnaires.



Sylvaine Hardy

Délégués Syndicaux Centraux



Xavier Bouilly

ALHIS

L'UDPA NE PEUT RENDRE UN AVIS ÉCLAIRÉ SUR LE PROJET AU CSE CENTRAL

Pour mémoire, il s'agit d'un projet visant à transférer 148 salariés d'ALHIS, ainsi que leur contrat de travail vers une nouvelle entité du groupe AXA, ainsi que 14 salariés du CSE Fonctions Centrales, avec la aussi un transfert de leur contrat de travail.

Le CSE Central a été consulté en avril sur ce projet de regroupement.

L'UDPA regrette l'insuffisance des réponses de la Direction :

- Sur l'adéquation des postes proposés de même qualification professionnelle, dans le cadre du transfert.
Vos élus demandent une clause de retour, au sein d'AXA France, de 2 ans.
- Sur l'évaluation et la prise en compte de la charge de travail et la charge mentale qu'impliquent ce projet.
Vos élus demandent une évaluation des impacts de ces nouvelles conditions de travail ainsi que leurs risques pour la santé des salariés concernés.
- Sur le reclassement des salariés transférés dans AXA France pour ceux qui ne souhaiteraient pas en sortir et conserver leur contrat de travail AXA France.
Vos élus demandent un accompagnement RH spécifique.

L'UDPA s'interroge sur l'insuffisance des informations contenues dans le dossier fourni par la Direction.

Trois des organisations syndicales sur les quatre présentes au CSE Central ont refusé de rendre un avis pour ces raisons.



Pour poursuivre sur le sujet du pouvoir d'achat, l'**UDPA** vous a trouvé un calculateur du coût de la vie : cela vous permet de constater si vous avez perdu en pouvoir d'achat malgré votre dévouement quotidien dans votre travail :

[CALCULATEUR D'INFLATION de 1901 à 2025](#)

CONTRAT PRÉVOYANCE SANTÉ

L'UDPA A ACCEPTÉ L'AUGMENTATION DE COTISATION DES SALARIÉS POUR LEUR CONTRAT SANTÉ AFIN D'EN GARANTIR LA PÉRENNITÉ.

- ☞ Pendant de nombreuses années, les salariés (et les employeurs) dépendant de la convention de l'assurance n'ont payé que 70% du coût réel de leur mutuelle santé, le complément étant pris sur les importantes réserves.
- ☞ En 2023, les réserves ne sont plus suffisantes pour maintenir le contrat à l'équilibre, d'autant plus que les frais de santé augmentent globalement. La direction et les partenaires sociaux valident un rétablissement de la cotisation pleine c'est-à-dire au taux contractuel: les salariés voient évoluer leur taux d'appel de cotisation qui passe à 100% de leur quote-part contractuelle sur leur mutuelle.
- ☞ Fin 2024, l'assureur alerte les partenaires sociaux sur la persistance du déficit causé par l'augmentation des coûts notamment l'optique et en dentaire, avec l'augmentation des arrêts maladie et surtout les désengagements successifs de la Sécurité Sociale.



Les cotisations augmenteront de 10% à partir du mois de mai 2025

Face à la hausse de tarif de notre mutuelle proposée par la direction, l'UDPA a exigé :

- ☞ Un pilotage au plus juste de cette augmentation pour garantir l'équilibre du contrat, mais pas plus (donc sans cotisations supplémentaires pour reconstituer les réserves telles qu'elles existaient il y a une dizaine d'années).
- ☞ Le lancement d'une étude sur l'augmentation des arrêts de travail dans toutes les entités d'AXA en France.
- ☞ Le lancement d'ateliers en 2026 pour travailler sur les garanties du contrat : certains types de remboursement pouvant certainement être rééquilibrés.

Pour exemple, l'augmentation représente pour les salariés d'AXA France:

- Environ 17 euros annuel pour un salaire de 30 k€, **soit environ 1 € par mois**
- Environ 30 euros annuel pour un salaire de 50 k€, **soit environ 2,5 € par mois**
- Environ 50 euros annuel pour un salaire de 80 k€, **soit environ 4 € par mois**

CONTRAT PRÉVOYANCE DES SALARIÉS D'AXA : PENSEZ À DE DÉCLARER OU VÉRIFIER VOS BÉNÉFICIAIRES



Les salariés d'AXA France bénéficient d'un contrat de prévoyance obligatoire qui contient des garanties en cas de décès et qui ouvrent la possibilité en cas de décès de l'assuré de :

- versement d'un capital,
- versement d'un capital réduit en contrepartie du service d'une rente éducation pour les enfants à charge.

Sans action de votre part, les bénéficiaires sont :

- Conjoint non séparé judiciairement, à défaut : partenaire, puis enfants à charge, puis parents vivants, puis vos héritiers selon la dévolution successorale.

Si vous souhaitez désigner des bénéficiaires de votre choix ou modifier les bénéficiaires préalablement désignés, il existe un service nommé [Quijeprotege](#), qui permet cette désignation simplement et à tout moment.

EXTERNALISATIONS

UN NOUVEAU PROJET DE DÉPART D'ACTIVITÉ HORS AXA FRANCE EST EN COURS POUR AXA SANTÉ & COLLECTIVES.

L'UDPA s'interroge sur la poursuite de la sous-traitance des activités de gestion.

Que restera-t-il demain comme activités à AXA France Santé & Collectives : une bonne partie étant d'ores et déjà externalisée.

L'UDPA demande à la Direction :

- une analyse détaillée des risques du projet sur les conditions de travail,
- le détail des mesures de prévention permettant de compenser ces risques.

Le projet concerne la **Direction des Opérations et du Service Client** qui est entre autres : interlocuteur des Clients, Inspections, Apporteurs, Partenaires et Délégués sur tous les sujets de la vie du contrat, encaissement et prestations prévoyance Collectives, définition et supervision de l'exécution des règles de gestion, animation et pilotage des partenaires et délégués ...

Dans le cadre du Plan Stratégique 24-26, cette Direction a pour mission d'accroître la qualité de service tout en maîtrisant les coûts. **Pour AXA France, cela ne peut être réalisé qu'en recourant à la sous-traitance !**

Des activités santé et prévoyance vont être reprises par l'UGIPS et la SOGAREP.

Mais les impacts de ce projet ne se limitent pas à un départ d'activité, cela impacte le devenir de certaines équipes et de certains sites.



La nouvelle organisation qui sera mise en place avec les sous-traitants aura pour conséquence de diminuer les sollicitations des équipes AXA à hauteur d'une charge équivalente à **20 ETP** (estimation de la Direction).



Disparition des équipes Vie du Contrat et Encaissements sur les sites :

- Balma : 9 salariés (4 non-cadres et 5 cadres)
- Strasbourg : 8 salariés cadres

Soit 17 salariés concernés par des changements de postes/mobilité



Les activités de gestion restantes seront concentrées sur l'Île de France. La Direction ne démontre pas que ces services seront en capacité de reprendre ces activités.

D'autant plus que leur charge de travail est déjà importante.

Le dossier présenté ne contient aucun élément de calcul de la charge de travail. Comment a été estimé le nombre de 20 ETP ?

INSPECTION A2P

LE NOUVEL ACCORD DE RÉMUNÉRATION ENTRERA EN VIGUEUR LE 1^{ER} MAI 2025 ET L'UDPA EST SIGNATAIRE

L'UDPA est satisfaite des augmentations du salaire base et de la prise en compte dans les grilles des planchers de rémunération minimaux d'AXA, ainsi que de l'augmentation de la commission forfaitaire.

Voici les principales dispositions de l'accord :

1. Détermination du salaire de base annuel d'un Inspecteur :

Régime 1 : 25.440€ les 3 premières années dans la fonction,

Régime 2 : 28.094€ à compter de la 4^{ème} année,

Régime 3 : 31.465€ pour les Inspecteurs confirmés, sur proposition du Directeur Commercial Régional,

Régime 4 : 42.024€ pour les Inspecteurs seniors expérimentés,

Montant annuel brut : payé en douze mensualités + une prime de vacances équivalente à une demi-mensualité.

Revalorisation annuelle au taux appliqué au plancher de rémunération AXA de leur classe.

En considération de critères d'appréciation de performance, le passage en régime 2 pourra, en concertation avec la direction du réseau AXA Prévoyance & Patrimoine, la DRH et l'inspecteur concerné, être réalisé de manière anticipée au cours des 3 premières années dans la fonction.



2. La commission forfaitaire évolue également pour passer à 779 €.

3. Une commission fixe de 6€ est versée pour chaque :

- Ouverture de compte bancaire avec mobilité bancaire
- Ouverture d'un compte à terme
- Ouverture d'un livret d'épargne réglementée (Livret A, LDDS, PEL, CEL ou Livret Jeune) avec montant minimum de 500 €.



L'équipe UDPA à vos côtés

Des questions, des interrogations, contactez-nous sur service.udpa@axa.fr

Nanterre-Opéra	VDF	Marseille-Nîmes	Pessac
Gilles BARY	Sarah KANDIL	Hassan AKID	Yvane RYCKEBUSCH
Yves BRETEL	Yassine KHESSOUMA	Michel FAGET	La Réunion
Guillaume CAUVIN	Inès MAHDJOUB	Eric FOULHAC	Katy NATIVEL
Michel COLIN	Lyon	Nantes-Angers-Isneauville	Isneauville
Sylvaine HARDY	Murielle PHAURE	Magalie IMBAULT	Jean-Pierre VASSARD
Corinne MARZOLF	Elsa MICHALET	Emily LAMBERT	Dijon-Strasbourg-Nancy
Nathalie PACITTI-DIAZ	Christophe RADA	Balma	Xavier BOULLY
Jacques QUINOL	Marly	Fernando JORGE	Et vous ?
Gwenaële REGNIER	Sophie DUMAS	Frederic RETY	